

Programme de formation « A »

Objectifs de la formation

La formation a pour objectif de vous adapter à un nouveau véhicule et de vous amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une moto équipée d'un moteur d'une puissance ≥ 35 kilowatts (kW) et d'un ratio puissance/poids à vide $> 0,2$ kW/kg.

Public concerné

Conducteurs titulaires du permis de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.

Formation

8 heures (7h au minimum obligation légale), réparties en 3 séquences réparties en 4 séances consécutives :

- Théorie : 2 heures
- Pratique hors circulation : 2 heures
- Pratique en circulation : 4 heures

À l'issue de cette formation, l'école de conduite vous délivre une attestation. Cette attestation de suivi de formation ne vous autorise pas à conduire ces motos, en effet, seul le titre du permis de conduire à jour vous y autorise.

Modalités d'évaluation des élèves

Des évaluations des acquis sont réalisées au cours de la formation par le formateur.

Il n'y a pas d'examen final.

Moyens pédagogiques et techniques

- Piste privée réservée aux élèves
- Motos : voir document dédié
- Voiture double-commande
- Système de liaison radio
- Matériel pédagogique spécifique (cônes, piquets, radar, chronomètre)
- Supports pédagogiques spécifiques
- Salle de formation équipée de moyens multimédias et de tableau/paperboard
- Enseignants : voir le document dédié

Suite possible de parcours du candidat au sein de la structure

Permis : voiture (B)